



DIPPECH

(Gr.-D. de Luxembourg)

Conseil communal de Dippach

Séance du vendredi, 24 mai 2019

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance publique du conseil communal, qui aura lieu en la Mairie à Schouweiler, le vendredi, 24 mai 2019 à 10.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

1. Urbanisme :

1.1. Projet d'aménagement particulier (PAP-NQ) pour le compte des consorts BRAUN, concernant la construction de 9 unités de logement sur 9 lots, à Bettange-Mess, coin rue du Château/rue de Limpach – Décision.

1.2. Projet d'aménagement particulier, « nouveau quartier » (PAP-NQ) pour le compte des sociétés CAPELLI Luxembourg S.A., Thomas et Piron S.A., et de M. Gaston BRAUN, comprenant 19 lots, pour un total de 22 unités de logements, soit 18 maisons unifamiliales étant isolées, jumelées ou en bande et un immeuble résidentiel à 4 unités de logement à Bettange-sur-Mess, au lieu-dit « In der Messer » – Décision quant à la convention entre les parties en ce qui concerne la fixation des conditions d'exécution du projet en question et au projet d'exécution afférent.

1.3. Projet d'aménagement particulier (PAP-NQ) pour le compte de Monsieur Alain BOSSELER, concernant la construction de deux maisons unifamiliales jumelées à Bettange-sur-Mess, au lieu-dit « route des Trois Cantons » – Décision quant à la convention entre les parties en ce qui concerne la fixation des conditions d'exécution du projet en question et au projet d'exécution afférent.

2. Transactions immobilières – Décisions quant aux actes notariés :

3.1. Acquisition par la commune de fonds-emprise – Sprinkange, lieu-dit « rue du Moulin », - propriétaires actuels : les époux PERNA-RUSSO.

3.2. Acquisition par la commune de fonds, via cession gratuite, dans le cadre d'un PAP – Bettange, rue an der Messer - propriétaire actuel : M. Gaston BRAUN.

3.3. Vente par la commune de fonds, à titre de régularisation d'une situation foncière à Bettange, rue de Limpach - acquéreur : M. Gaston BRAUN.

3.4. Convention de servitude entre la commune et la S.A. CREOS Luxembourg, concernant des fonds, sis à Schouweiler, aux lieux-dits « bei Schoullerbusch » et « in der Leschkaul », dans le cadre

de la mise en place de câbles souterrains de haute-tension, ensemble avec les aménagements et installations connexes – Décision quant à l'acte notarié de constitution.

4. Organisation d'un concours photographique, sur le sujet « Gemeng Dippach – eis Dierfer, eis Matbierger, eis Ëmwelt » par la commission culturelle – Règlement de participation et fixant les modalités de déroulement pratiques, concernant ce concours, ensemble avec la définition des prix à distribuer – Décision.

5. Conventions :

5.1. Convention entre la commune de Dippach et le SICONA Sud-Ouest, dans le cadre de la participation au programme « Natur genéissen – Mir lesse regional, bio a fair », en application au niveau de la Maison-Relais à Schouweiler, en ce qui concerne pour l'alimentation, portant fixation des modalités de fonctionnement du label – Décision.

5.2. Convention entre la commune de Dippach et une tierce personne, concernant l'autorisation d'exécuter un projet par les services du SICONA Sud-Ouest, dont la commune est membre, en particulier en ce qui concerne la plantation de 10 arbres fruitiers à haute tige à Schouweiler – Décision.

6. Commission consultative communale de l'égalité des chances : Nomination d'un nouveau représentant par le parti LSAP, suite à une démission.

7. Statuts de l'« Amicale des Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Dippach » – Prise de connaissance.

8. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal.

9. Divers et questions des conseillers communaux.

Schouweiler, le 17 mai 2019

Pour le collège échevinal,

La présidente,

Le secrétaire,



Manon BEI-ROLLER

Claude ELSEN

Remarque :

Les discussions et propos en relation avec la séance publique du conseil communal seront enregistrés par voie électronique et mis à disposition du public, pour information, par le moyen du site internet de la commune, à savoir : www.dippach.lu .



DIPPACH

(Gr.-D. de Luxembourg)

Conseil communal de Dippach

Séance du vendredi, 24 mai 2019

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance publique du conseil communal, qui aura lieu en la Mairie à Schouweiler, le vendredi, 24 mai 2019 à 10.00 heures

ORDRE DU JOUR (ajout en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative de Mme Claudine GILLES, conseillère communale, membre du parti CSV) :

1. Demande de rectification de la publication du rapport de la séance du conseil communal du 8 mars 2019 dans les meilleurs délais, suite à des erreurs manifestes.
2. Demande d'informations relatives aux récents recrutements d'agents communaux.
3. Etat d'avancement de l'étude et du comptage du trafic traversant les centres des villages de la commune de Dippach aux heures de pointe.
4. Demande pour une réunion de travail en vue de la présentation aux conseillers communaux des projets envisagés dans les centres des villages de Bettange, de Dippach et de Schouweiler (notamment sur le site des anciens ateliers communaux).

Schouweiler, le 21 mai 2019

Pour le collège échevinal,

La présidente,

Le secrétaire,



Manon BEI-ROLLER

Claude ELSÉN